

5. L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est de plus en plus répandu dans le monde, particulièrement dans le cadre des PME. Apportant, tant à l'entreprise qu'à ses employés, un bénéfice en termes de performance et de qualité, l'actionnariat salarié contribue à une nouvelle dynamique de l'esprit d'entreprise.

LA CLÉ DU SUCCÈS TIENT DANS LE FAIT que le salarié actionnaire sort du lien de subordination de l'entreprise traditionnelle pour se retrouver en situation de co-entrepreneur. Autre motivation, autre engagement, autre dynamique...

Des marqueurs économiques indiquent que l'actionnariat salarié, associé aux pratiques de gestion participative, permet aux entreprises de bénéficier d'un **supplément de croissance annuelle de minimum 2%**. Peut-on se permettre d'ignorer ce potentiel?

Dans la PME, il peut s'appliquer par des formules spécifiques aux situations suivantes: créations, développement, transmissions et sauvetages d'entreprises.

Le cas de la **transmission** d'une entreprise est un bel exemple. Une transmission bien préparée se joue sur plusieurs années, durant lesquelles un chef d'entreprise peut «passer la main» à tout ou partie de son personnel, à travers des opérations de «Management Buy Out» ou de «Workers Buy Out». Le processus peut se planifier sur une période au terme de laquelle le personnel devient majoritaire dans le capital de l'entreprise, assurant ainsi la pérennisation des emplois et de l'entreprise. Aux USA ou au Royaume-Uni, le fait est entré dans les mœurs, au point que des fonds d'investissement dédiés au rachat d'entreprises par les travailleurs ont été créés.

Epinglons aussi toute l'importance de «l'intéressement» dans le cadre de la PME. L'actionnariat salarié et la participation bénéficiaire sont des **outils perfor-**

mants de motivation du personnel. Il serait exagéré de penser que c'est à travers l'intéressement seul qu'on dynamise des équipes, mais l'effet peut être important.

Quant au **sauvetage d'entreprises en difficulté**, il est démontré que la technique du rachat par les salariés peut donner des résultats. On observe en Espagne un phénomène important, à l'œuvre depuis plus de 20 ans, celui des «*societades laborales*» (sociétés de travailleurs associés). Au début, il s'agissait de reprises d'entreprises en faillite. Un mouvement entrepreneurial est né et ce sont maintenant près de 20.000 entreprises qui ont été reprises ou créées sur le modèle des *societades laborales*.



La Belgique a très longtemps manqué d'une législation facilitant la **mise en œuvre** de plans d'actionnariat salarié et de participation bénéficiaire. Mais **depuis 2001** un dispositif légal permet de répondre largement à ces attentes. Par ailleurs, un cadre spécifique relatif à la reprise et au sauvetage d'entreprises est à l'étude au sein du gouvernement.

Ces dispositions étant encore trop peu connues, les Ministres de l'Économie et de l'Emploi de la Région Wallonne et de Bruxelles-Capitale ont décidé de soutenir activement des programmes d'information et de formations.

Pour en savoir plus:

ICHEC-Entreprises et actionnariat-salarie.be, la plate-forme d'information, de formations et d'aide technique pour l'actionnariat salarié et la participation financière des travailleurs en Belgique, proposent des formations pour permettre aux acteurs de la PME (dirigeants, financiers, juristes...) d'avoir une meilleure compréhension des systèmes de participation et de leur mise en pratique.

www.ichec-entreprises.be

tél. 02/739.37.41-49

e-mail: ichec-entreprises@ichec.be

www.actionnariat-salarie.be

tél. 02/242.64.30

e-mail: marc.mathieu@pi.be

Marc Mathieu est
Secrétaire Général
Fédération Européenne de l'Actionnariat
Salarié (FEAS)